

Bulletin du CIPVP | Le 26 février 2015

Published Date

Feb 26, 2015

[English](#)



Le 26 février 2015

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario



BRIAN BEAMISH EST NOMMÉ COMMISSAIRE



16 décembre 2014

The IPC has launched a privacy-protective web analytics program which is hosted on our website and will be used to record non-identifiable information about your site visit. The data collected will be stored on our web server and not shared with third parties.

[Click here to opt-out of IPC web analytics.](#)

En acceptant le poste de commissaire, M. Beamish a fait part de sa gratitude aux députés, les remerciant de leur confiance, et a rendu hommage à ses prédécesseurs, l'honorable Sidney Linden, Tom Wright et Ann Cavoukian. « Je suis honoré de pouvoir m'appuyer sur les nombreux accomplissements de notre bureau pour servir la population de l'Ontario », a déclaré M. Beamish.

Reconnaissant les gains faits au chapitre de l'accès à l'information et les défis que pose pour la protection de la vie privée l'environnement technologique en constante évolution, le nouveau commissaire en profitera pour revoir le mandat essentiel du bureau et dresser son plan d'action pour l'avenir.

17 février 2015
Surge in Freedom of Information requests to police, shortage of staff blamed for slow response rate
Toronto Star

18 février 2015
Medical records found outdoors in Richmond Hill
CBC Toronto



EST-CE QUE ÇA VAUT LA PEINE?

Au cours de la dernière année, on a constaté un nombre croissant de cas où des travailleurs du secteur de la santé ont consulté et divulgué des renseignements personnels sur la santé de patients, sans leur consentement, contrevenant directement à la loi régissant la protection des renseignements personnels sur la santé. Bon nombre de ces incidents impliquaient des personnes ayant accédé sans autorisation à des renseignements concernant des membres de leur famille, des amis, des collègues et des voisins. Cependant, beaucoup de cas impliquaient aussi l'accès non autorisé à des dossiers médicaux de particuliers qui n'avaient aucun lien avec le travailleur de la santé, allant de personnalités très en vue à de nouvelles mamans dont les renseignements étaient vendus à des promoteurs du REEE. Quelle que soit la raison, absolument rien n'excuse l'accès non autorisé, ni les conflits interpersonnels, ni la curiosité, ni le gain personnel, ni une préoccupation inconsidérée pour le bien-être de personnes.

Il est important que les travailleurs du secteur de la santé comprennent que le CIPVP prend très au sérieux ce genre de manquement, quel qu'en soit le motif.

La campagne *Est-ce que ça vaut la peine?* vise non seulement à faire comprendre clairement que la curiosité a des conséquences graves, mais aussi à donner des conseils sur les mesures à prendre pour réduire les risques.

Ensemble, nous pouvons faire beaucoup de choses pour réduire le nombre d'incidents d'accès non autorisé. Nous vous encourageons à visiter la page de la campagne ***Est-ce que ça vaut la peine?*** sur notre site Web. **Envoyez-nous un courriel** pour demander les documents et les fournitures de la campagne pour votre organisme.



IMPLICATIONS DES CAMÉRAS CORPORELLES POUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le CIPVP, de concert avec ses collègues du palier fédéral, des autres provinces et des territoires, a récemment exhorté les organismes chargés de voir au respect de la loi à examiner de près les risques importants pour la protection de la vie privée du port de caméras personnelles avant d'en doter leurs officiers. Afin d'aider ces organismes



2 mars 2015

Data Breaches: Avoidance, Preparedness and Response
Osgoode Professional Development

1^{er} avril 2015

Social Media 2: The Uses, Benefits and Challenges
SOAR's Administrative and Management Network

9 avril 2015

The 2015 Legal Guide to Privacy and Information Management in Healthcare,
Osgoode Professional Development

22 avril 2015

Health Care Information: Privacy and Compliance Conference
Ontario Hospital Association



30 décembre 2014

MO-3146 – Le conseil scolaire a la garde ou le contrôle des documents du consortium de transport.
London District Catholic School Board

19 janvier 2015

PO-3450 – Le CIPVP ordonne que la liste de prix des services de lingerie fournis à l'hôpital soit divulguée.
Hôpital communautaire de Cornwall

à cerner les facteurs liés à la protection de la vie privée dont ils doivent tenir compte, un nouveau **document d'orientation** a été publié. Il décrit le cadre de protection de la vie privée qui devrait faire partie intégrante de tout programme d'utilisation de caméras corporelles pour assurer la conformité aux lois sur la protection de la vie privée.

L'utilisation de caméras corporelles comporte une série de défis particuliers liés à la protection de la vie privée. Bien que les principes de la surveillance vidéo demeurent les mêmes, cette technologie pourrait permettre de recueillir des quantités massives de renseignements personnels, y compris des renseignements sur des particuliers qui n'ont pas de liens avec l'activité policière. En outre, la qualité audio et vidéo des renseignements recueillis par ces appareils accroît la possibilité de relier une quantité importante de renseignements personnels grâce à l'utilisation de la reconnaissance faciale et d'autres logiciels d'analyse vidéo. Ce nouveau document aidera les organismes chargés de voir au respect de la loi à explorer les principaux enjeux qui doivent être examinés avant d'utiliser cette technologie, à savoir les mécanismes de protection appropriés, la notification du public, les utilisations secondaires possibles ainsi que les politiques et procédures nécessaires en matière de conservation, de divulgation et de destruction sécuritaires.

Nous nous réjouissons que le Service de police de Toronto ait décidé de nous consulter pour son projet pilote. Si vous envisagez d'instaurer un programme d'utilisation de caméras corporelles dans votre territoire de compétence, **communiquez avec nous**.

Si vous avez des questions, veuillez soit nous appeler au 416 326-3333 / 1 800-387-0073, **nous envoyer un courriel**, ou nous écrire à : Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, 2, rue Bloor Est, Bureau 1400, Toronto (Ontario) M4W 1A8.

27 janvier 2015

MO-3154 – À cause de demandes jugées frivoles ou vexatoires, des conditions ont été imposées pour le traitement des futures demandes de l'appelant.
Municipalité de South Huron

5 février 2015

PO-3458 – Des allégations faites au sujet de l'appelante par sa soeur constituaient des renseignements personnels mixtes et leur divulgation à l'appelante ne constituait pas une atteinte injustifiée à la vie privée de sa soeur.
Société des loteries et des jeux de l'Ontario



Information and Privacy
Commissioner of Ontario
Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario



S'inscrire à notre bulletin

Pour vous désabonner, veuillez **nous envoyer un courriel** en indiquant comme objet DÉSABONNER.

© 2015 Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. Tous droits réservés.

[< < Retour](#)

[Haut de page](#)

[Vie privée](#) | [Accès à l'information](#) | [Resources](#) | [Décisions et résolutions](#) | [Le CIPVP en bref](#)
[English](#) | [Pour nous joindre](#) | [Plan du site](#) | [Recherche détaillée](#) | [RSS](#) | [Accessibilité](#)
[Politique du CIPVP concernant Twitter](#) | [Politique de confidentialité](#)

© Copyright 2015 Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario. Tous droits réservés.